



AMNESTY INTERNATIONAL

BULLETIN MENSUEL

MAI 1992 • VOLUME XXII • NUMERO 5

ZAÏRE

Au moins 19 manifestants pacifiques tués par l'armée

AU moins 19 personnes ont été tuées quand des soldats ont ouvert le feu, le 16 février, sur une manifestation pacifique dans la capitale, Kinshasa.

Selon des témoins oculaires les troupes du corps d'élite de la Division spéciale présidentielle ont utilisé fusils, canons à eau, cannes à bout métallique et gaz lacrymogènes pour disperser une foule où beaucoup de gens ne portaient apparemment que des chapelets et livres de prières. Au moins 13 cadavres ont été transportés dans une église voisine ; une centaine de blessés auraient été hospitalisés.

Les participants à la marche, organisée par des membres de l'Eglise catholique, venaient d'assister aux services dominicaux célébrés pour «la paix et l'espoir» au Zaïre. Les manifestants demandaient la reprise de la Conférence nationale, suspendue en janvier par le gouvernement, qui avait été

réunie par plus de 130 partis politiques en vue de réviser et réformer le système politique zaïrois à parti unique.

Le gouvernement a maintes fois utilisé la violence pour museler les opposants qui revendiquaient une réduction des pouvoirs du président Mobutu Sese Seko. Au moins 250 personnes ont été tuées, beaucoup d'entre elles par les troupes gouvernementales, au cours des actes de pillage et de violence commis par l'armée en septembre et octobre 1991.

AI a demandé aux autorités d'ouvrir une enquête indépendante sur ce regrettable incident et de traduire en justice les responsables d'exécutions extrajudiciaires, mais l'administration n'a rien fait. AI est particulièrement préoccupée par l'emploi apparemment arbitraire et incontrôlé d'armes à feu contre des manifestants non armés et pacifiques. □



Les troupes zaïroises ont ouvert le feu sur cette manifestation pacifique, faisant au moins 19 victimes.

CÔTE D'IVOIRE

Les autorités rejettent les conclusions de la Commission - arrestations massives

DES chefs de l'opposition et des délégués étudiants étaient parmi les quelque 240 personnes arrêtées après une flambée de violence lors de manifestations dans la capitale, Abidjan, les 13 et 18 février. La plupart restent détenus sans inculpation ni jugement, mais au moins 16 ont été déclarés coupables à la fin février et en mars d'être «coauteurs» des destructions causées lors des manifestations.

La manifestation du 13 février a été organisée par des étudiants, le gouvernement s'étant refusé à donner suite aux conclusions d'une Commission d'enquête concernant une opération de l'armée en mai 1991, apparemment à des fins punitives, sur le campus universitaire de Yopougon. La Commission avait conclu que le chef de l'état-major avait personnellement ordonné cette opération, au cours de laquelle trois femmes ont été violées et de nombreux étudiants passés à tabac, et recommandé que des sanctions soient prises à son encontre.

Les syndicats et partis d'opposition, et la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO) ont organisé une seconde manifestation le 18 février pour condamner le refus gouvernemental d'appliquer les conclusions de la Commission, et exiger la relâche des dirigeants étudiants arrêtés après la manifestation du 13 février.

Fin février, quatre des dirigeants étudiants ont été déclarés coupables d'avoir réactivé une organisation étudiante interdite, et d'être «coauteurs» des destructions causées par les manifestants. Ils ont été condamnés à trois ans de prison. Le 6 mars, 10 autres personnes qui auraient aidé à organiser les manifestations ont aussi été reconnues coupables d'être «coauteurs» des dégradations, et condamnées à des peines d'un an à deux ans de prison.

Il semble que Laurent Gbagbo, député et chef du parti d'opposition du Front populaire ivoirien, et René Degni Ségui, dirigeant de la LIDHO, condamnés à deux ans de prison, soient des prisonniers d'opinion. □



Cinq des victimes, dont un garçon de dix ans.

Mission de recherche au Mexique

UNE mission de recherche d'AI a séjourné au Mexique en février pour observer la situation présente en matière de droits de l'homme, et examiner les faits à la suite des violations des droits de l'homme dont auraient été victimes des membres de communautés autochtones. Les délégués ont rencontré des surveillants des droits de l'homme et des victimes de ces violations, des prisonniers notamment, et ont eu un entretien avec des représentants de la Commission nationale des droits de

l'homme.

La mission a confirmé qu'en dépit de certaines améliorations de portée restreinte, les atteintes aux droits de l'homme - et en particulier les arrestations arbitraires, la torture et les mauvais traitements par les forces de sécurité - restaient répandus au Mexique, leurs cibles étant fréquemment les populations autochtones et d'autres personnes des secteurs les plus démunis de la population. Les constatations d'AI seront portées à l'attention des autorités mexicaines. □

Aidez-les!

APPELS MONDIAUX

Un appel de votre part aux autorités peut aider les victimes des violations des droits de l'homme dont les cas sont décrits ci-dessous.

Grâce à vous, un prisonnier d'opinion ou un "disparu" peuvent retrouver la liberté, la torture peut cesser, une exécution peut être évitée.

Nombreuses sont les victimes et diverses les violations. Chaque appel compte.

TURQUIE

Erdogan Kizilkaya, 23 ans : le 4 août 1991 on est venu le prendre à son domicile de Kayseri, en Turquie centrale, pour l'emmener au quartier général de la police de Kayseri, où il aurait été interrogé sous la torture sur son appartenance présumée à l'organisation armée Devrimci Sol (Gauche révolutionnaire).

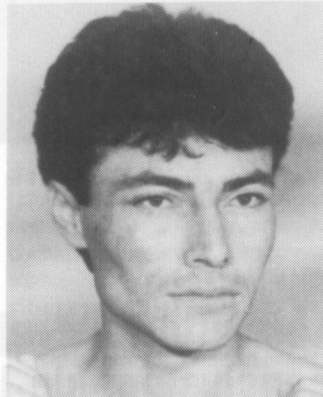
Erdogan Kizilkaya affirme qu'à son arrivée au quartier général de la police de Kayseri on l'a dévêtu et emmené dans une salle d'interrogatoire où il a subi des chocs électriques au pénis, aux mains et aux pieds. Il a été suspendu par les poignets et de nouveau torturé à l'électricité, appliquée aux extrémités et aux parties sexuelles.

Le 9 août 1991, Erdogan Kizilkaya a été examiné par un médecin dans un centre médical habilité par le ministère de la santé à pratiquer des examens de médecine légale. Selon le rapport médical, l'examen n'avait «révélé aucune marque de coups ni d'usage de la force». Plus tard dans la journée, Erdogan Kizilkaya a été officiellement arrêté, inculpé d'appartenance à Devrimci Sol et envoyé à la prison de Kayseri. Les responsables de la prison, préoccupés de son mauvais état de santé, l'ont fait examiner par un médecin : cet examen médical a révélé des lésions généralisées et des marques aux poignets, apparemment dues à sa suspension par les poignets, et des brûlures «qui pouvaient être dues au courant électrique».

Le 11 septembre 1991, Erdogan Kizilkaya a été relâché en attendant de comparaître devant la Cour de sécurité de Kayseri. Il a déposé une plainte en bonne et due forme au procureur de Kayseri, nommant ses tortionnaires. Cependant, en vertu de la Loi antiterroriste promulguée en avril 1991, le procureur a référé la plainte au bureau du gouverneur du district pour évaluation. En mars 1992 aucune poursuite n'avait encore été engagée contre les responsables.

■ Prière d'écrire en termes courts pour demander une enquête approfondie sur les allégations de torture d'Erdogan Kizilkaya, la comparution des responsables de-

vant la justice et l'adoption de mesures contre la délivrance de certificats médicaux fallacieux, à : M. Ismet Sezgin/Ministre de l'intérieur/Içisleri Bakanligi/O6644 Ankara/Turquie. □



Erdogan Kizilkaya

CUBA

Jorge Quintana Silva : 29 ans, étudiant en mathématiques à l'Université de La Havane. Il a été déclaré coupable en novembre 1990 d'«outrage» et condamné à trois ans de «restriction de liberté». AI le considère comme un prisonnier d'opinion.

Jorge Quintana Silva et un autre étudiant, Carlos Ortega, ont été arrêtés le 4 janvier 1990 et détenus pendant 10 mois avant leur procès. Ils ont été déclarés coupables d'«outrage» pour avoir adressé une lettre au bureau exécutif de l'Union de la jeunesse communiste, dont ils étaient membres, accusant le président Fidel Castro d'être un traître. Condamnés respectivement à des peines de trois et deux ans de «restriction de liberté», ils ont été conditionnellement relâchés.

Jorge Quintana Silva a été de nouveau arrêté le 9 octobre 1991, ainsi qu'environ 15 membres du groupe non officiel Convergence démocratique cubaine. Deux jours plus tôt, lors d'une conférence de presse, le groupe avait fait appel au quatrième Congrès du Parti communiste, demandant la mise en oeuvre de profondes réformes

politiques, et avait aussi tenté de distribuer une déclaration dans ce sens aux délégués du Congrès. Les autorités ont déclaré que Jorge Quintana avait été de nouveau arrêté parce qu'il avait enfreint les conditions de sa mise en liberté antérieure, mais n'ont pas précisé comment. Il a été envoyé à la prison Kilo 8 dans la province de Pinar del Río pour achever sa peine de trois ans. Quant aux autres personnes arrêtées le 9 octobre, certaines ont été relâchées depuis, une est en instance de jugement, et d'autres ont été jugées et condamnées à des peines atteignant trois ans de prison pour, entre autres, «association illégale».

■ Prière d'écrire en termes courts pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de Jorge Quintana Silva, à : Dr Fidel Castro Ruz/Président du Conseil d'Etat/La Havane/Cuba. □

SOUDAN

Le docteur Ahmad Osman Siraj : 46 ans, professeur à l'école de médecine de l'Université de Khartoum, il purge une peine de 15 ans pour participation présumée à un complot visant à renverser le gouvernement militaire du général Omar Hassan Ahmad El Bechir. Il avait déjà été détenu sans jugement de septembre 1989 à avril 1990 et libéré sans inculpation.

Selon le gouvernement, le Dr Siraj savait que des officiers projetaient un coup d'Etat, et bien qu'il ait refusé d'y participer, il ne l'avait pas révélé aux services de sécurité. AI croit que sa mise en cause concerne ses liens avec le syndicat des médecins soudanais et des tendances politiques de gauche, son rôle dans les manifestations non violentes qui renversèrent le président Nemeiry en avril 1985, et le fait qu'il a ouvertement critiqué le gouvernement actuel.

En janvier 1991, le Dr Siraj et 12 autres civils ont été sommairement jugés par un tribunal militaire qui leur a refusé le droit de se faire représenter par un avocat. Le

procès de chacun d'eux n'a pas duré plus de cinq minutes, et a été suivi de quelques minutes de délibération. Ils ont été déclarés coupables d'«hostilités contre l'Etat» et condamnés à mort. Le chef de l'Etat a commué leurs sentences en 15 ans d'emprisonnement.

En décembre 1991, le Dr Siraj a de nouveau comparu devant un tribunal militaire, pour des motifs non spécifiés, et plus tard a été transféré de la prison Kober, au nord de Khartoum, à celle de Shalla dans le Soudan occidental.

AI considère le Dr Ahmad Osman Siraj comme un prisonnier d'opinion, emprisonné pour son opposition non violente au gouvernement militaire. Il souffre de

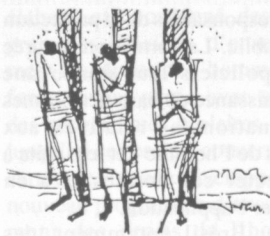
douleurs dorsales chroniques et de dépression, et ne recevrait pas les soins appropriés.

■ Prière d'écrire en termes courts pour demander la libération immédiate et inconditionnelle du Dr Siraj, à : M. le Lieutenant-Général Omar Hassan El Bechir/Président de la République/Palais du Peuple/PO Box 281/Khartoum/Soudan. □

URGENT

Jacob Yidena (Ghana), qui figurait dans les Appels mondiaux d'avril, a été libéré le 20 mars. Ne plus écrire de lettres en sa faveur.

Rappel : Les membres d'AI ne doivent pas envoyer d'appels aux autorités de leur propre pays.



DOSSIER

AMNESTY INTERNATIONAL

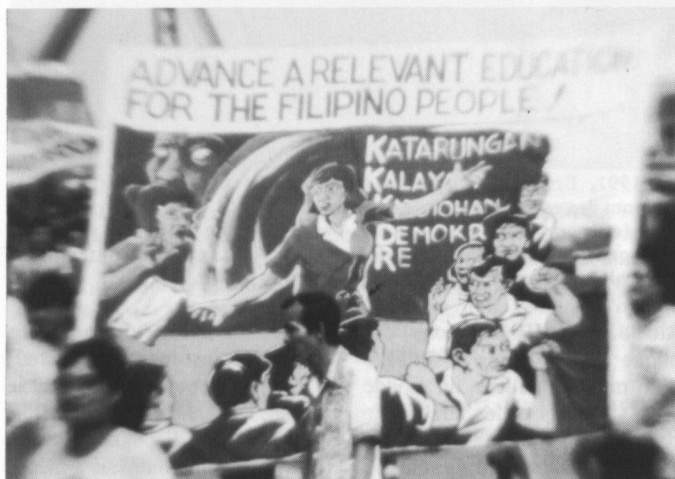
Enseigner pour la liberté

Programmes d'AI pour l'enseignement des droit de l'homme

L'objectif est clair : un monde sans violations des droits de l'homme. Pour atteindre un tel objectif, il ne suffit pas d'empêcher ces abus ni de les révéler au grand jour : pour garantir aux droits de l'homme une protection adéquate, il faut d'abord que les gens sachent quels sont leurs droits. Il faut que les individus - de même que les gouvernements et la société - reconnaissent que les êtres de tous âges et de tous milieux sociaux ont un droit égal à la liberté, à la justice et à l'égalité ; ils doivent également reconnaître qu'ils ont la responsabilité de veiller au respect de ces droits fondamentaux. Enseigner les droits de l'homme est un moyen de stimuler et d'augmenter cette prise de conscience ; cet enseignement peut donc jouer un rôle vital dans la prévention des violations.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, fréquemment invoquée et transgressée plus fréquemment encore, fournit un cadre de référence essentiel à l'enseignement de ces droits. La Déclaration apparaît "comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations". Elle fait autorité dans l'ensemble de l'opinion publique, sinon dans l'enceinte des tribunaux, car les nations sont souvent très sensibles à toute accusation d'atteinte aux droits de leurs citoyens.

Sean MacBride, l'un des membres fondateurs d'AI, a expliqué le rôle vital de l'éducation pour la promotion des principes de la Déclaration : "Efficacement utilisée, l'opinion publique mondiale peut acquérir en soi une influence considérable sur les centres du pouvoir dans le monde. Ainsi, si la Déclaration universelle doit devenir une réalité pour tous, il ne suffira pas que ses dispositions soient connues



© Island Press

Marche en faveur de l'enseignement des droits de l'homme aux Philippines.

des Etats et des organisations internes ; il faut les faire connaître à l'homme de la rue qu'elles sont censées protéger, car il s'agit de droits inhérents à la personne humaine. Quand les êtres humains dans le monde auront pris conscience des droits qui sont les leurs, les pouvoirs n'oseront plus

les défier ni les traiter comme quantité négligeable."

L'action d'AI se développe en matière d'enseignement des droits de l'homme. Cette action vise à informer les gens de leurs droits afin qu'ils puissent les défendre, ainsi que ceux d'autrui, le plus efficacement possible. Il ne

suffit pas de connaître les faits - il importe tout autant d'encourager un comportement équitable envers tous, et de développer les compétences indispensables à une participation active dans le domaine des droits de l'homme.

Tous les programmes d'éducation en matière des droits de l'homme sont différents. Ils doivent tenir compte des différences régionales et sociales entre les pays, et dépendent essentiellement de la culture locale et du public visé, qu'il s'agisse des enfants d'un village ou de nouvelles recrues de la police.

AI, bien que convaincue de l'indivisibilité des droits de l'homme, centre son action sur les options strictement définies dans son mandat : personne ne peut être emprisonné pour l'expression pacifique de ses convictions, pour sa couleur, son sexe, son origine ethnique ou sa religion ; personne ne doit être torturé, maltraité ou exécuté ; tout prisonnier politique doit être promptement et équitablement jugé.



Des lycéens norvégiens participent à "Opération travail d'un jour", campagne annuelle pour recueillir des fonds destinés à des programmes éducatifs pour les jeunes de pays en développement. En 1990, les lycéens ont choisi AI comme bénéficiaire de leur campagne ; les fonds réunis sont utilisés pour mettre en place des programmes d'enseignement des droits de l'homme partout dans le monde.



Enfants de la rue au Guatemala. En 1991, Bruce Harris, qui travaille avec des enfants de la rue guatémaltèques, a déclaré : "Je parle au nom des enfants de la rue du Guatemala, qui souhaitent remercier AI pour tout ce que votre organisation a fait pour leur venir en aide - les enfants ne croyaient pas avoir des droits ... maintenant ils voient que de gens commencent à se préoccuper d'eux ... et qu'ils ont, en tant qu'êtres humains, exactement le même droit à vivre sur cette planète que nous tous."

Cependant, AI n'ignore, pas plus qu'elle ne sous-estime, l'importance des droits civils, politiques, sociaux, économiques ou culturels, et fonde son action éducative en faveur des droits de l'homme sur toute la gamme des droits énoncés dans la Déclaration universelle et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Comme l'écrivait un ancien secrétaire général des Nations Unies : "La reconnaissance des droits de l'homme est le fondement d'une structure politique pour la liberté humaine ; l'accomplissement de la liberté humaine est le moteur de la volonté et de la capacité de progrès économique et social ; la réalisation du progrès économique et social est le fondement d'une paix véritable."

Outre le fait d'informer et d'encourager une attitude positive, certains programmes d'enseignement des droits de l'homme apprennent aux gens à analyser et évaluer l'information, à s'organiser pour défendre une cause et acquérir les compétences nécessaires pour plaider en leur faveur. L'histoire des droits de l'homme a ses racines dans les luttes que les hommes ont dû mener pour obtenir la reconnaissance de leurs droits fondamentaux par le pouvoir, par la loi et par l'ensemble de la communauté mondiale.

Eliane, une jeune fille de 16 ans qui a passé la plus grande partie de sa vie dans les rues de

Rio de Janeiro (Brésil), nous l'explique encore mieux : "Je rêve d'un monde meilleur, un monde où les enfants et les adultes ne sont plus abandonnés, torturés ou assassinés pour ce qu'ils sont, ou pour ce qu'ils font... Si je recevais une éducation je voudrais aider à amener ces changements."

L'enseignement des droits de l'homme dans la pratique

Au cours des 30 dernières années, AI s'est placée en première ligne dans le combat contre les violations des droits de l'homme. L'organisation a révélé des milliers de cas de victimes individuelles de violations des droits de l'homme, et milité pour faire adopter des lois garantissant les droits de l'homme dans le monde entier.

Au cours de leurs campagnes, les membres d'AI ont identifié le besoin d'une action préventive plus étendue, et élaboré des projets éducatifs en matière de droits de l'homme dans leurs pays respectifs. Ces programmes sont souvent conçus pour les enseignants et les enfants, mais les membres d'AI ont aussi aidé à la préparation de stages destinés aux diplomates, aux magistrats, aux étudiants en droit, à la police et au grand public. AI a maintenant fait ses premiers pas institutionnels dans le domaine de la formation aux droits de l'homme avec la création et le développement de programmes

officiels bénéficiant d'une coordination internationale.

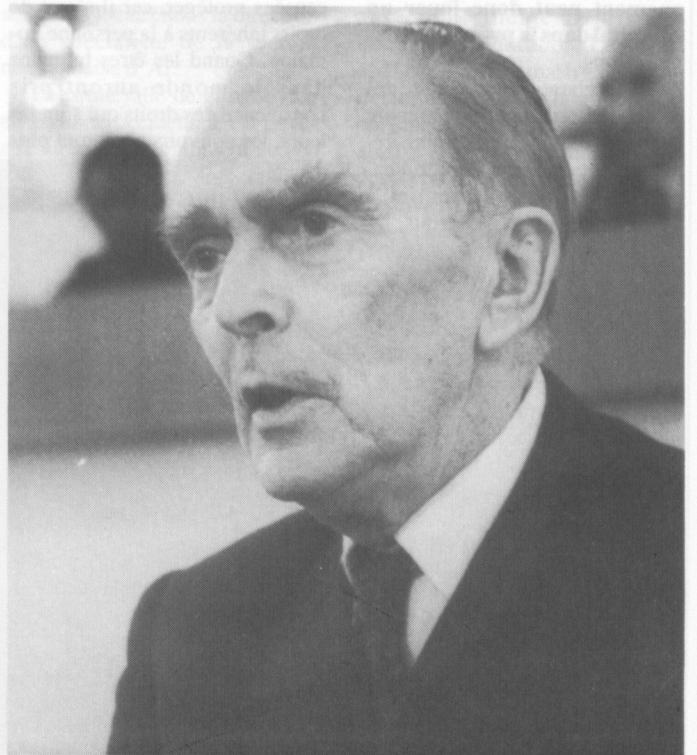
Dans des pays qui incluent le Brésil, le Canada, les Etats-Unis, la France et l'Espagne, les sections d'AI ont contribué à mettre en place et réaliser des programmes de formation en matière de droits de l'homme pour la police. C'est un secteur crucial pour l'enseignement des droits de l'homme : en effet les policiers

sont responsables de la protection du public. La formation assurée aux policiers leur donne une connaissance de base des normes internationales relatives aux droits de l'homme - et les incite à respecter ces normes et à en assurer l'application.

Au Brésil notamment, des membres d'AI participent à la conception et à la tenue de stages sur les droits de l'homme destinés aux recrues de la police dans le sud du pays. Ce programme pourra ensuite s'étendre à Sao Paulo et à d'autres grandes cités brésiliennes.

La section néerlandaise d'AI a un long passé d'activités liées aux questions et programmes concernant les droits de l'homme. Les membres de la section ont commencé, au début des années 80, à expliquer régulièrement les objectifs et méthodes d'AI aux recrues et aux gradés de l'Ecole de police néerlandaise. Cette première initiative est devenue un programme de cours officiels sur l'histoire et le développement d'une prise de conscience des droits de l'homme, ainsi que sur le rôle de la police dans la protection de ces droits. Ces cours font maintenant partie du programme de formation régulier de tous les membres de la police néerlandaise.

Pendant de nombreuses années les sections d'AI - dans des pays qui incluent l'Australie, l'Autriche, le Brésil, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont



Sean MacBride, l'un des membres fondateurs d'AI : "Quand les êtres humains dans le monde auront pris conscience des droits qui sont les leurs, les pouvoirs n'oseront plus les défier ni les traiter comme quantité négligeable."

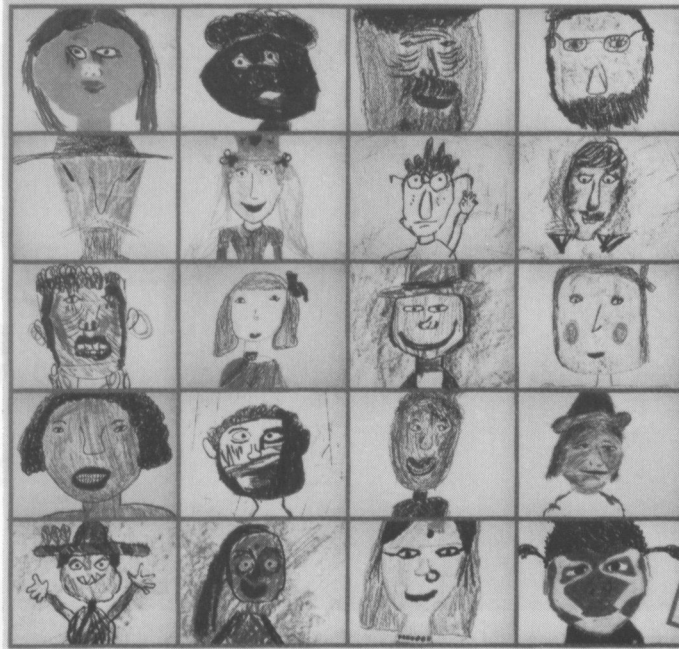
élaboré et coordonné des programmes détaillés d'enseignement des droits de l'homme, qui font souvent partie avec succès des programmes scolaires. Mais jusqu'ici ces projets concernaient surtout le "monde développé". Le nouveau programme d'enseignement des droits de l'homme conçu par AI représente une expansion nouvelle de cette action dans d'autres régions du monde, et le renforcement de notre engagement pour l'universalité des droits de l'homme.

Le programme mondial d'AI pour l'enseignement des droits de l'homme a reçu considérable encouragement en 1990, AI ayant été désignée comme bénéficiaire d'une campagne annuelle de collecte de fonds menée par des lycéens norvégiens, "Opération travail d'un jour", visant à promouvoir dans les pays en développement un processus d'évolution basé sur l'éducation des jeunes. Les fonds recueillis ont permis à AI d'entreprendre un projet ambitieux : "Enseigner pour la liberté", conçu pour recruter et éduquer une nouvelle génération de militants des droits de l'homme, et aider à la création d'un contexte international pour le respect de ces droits. Le travail sur le terrain est assuré par les membres d'AI en Afrique, Asie, Amérique latine, aux Caraïbes et au Moyen-Orient. Plusieurs projets locaux ont été lancés : ils abordent l'enseignement des droits de l'homme selon la situation locale et tiennent compte de la diversité régionale et culturelle.

Le projet philippin, par exemple, a débuté en juillet 1991 avec un séminaire de formation à Manille, qui a rassemblé des animateurs de jeunes et des éducateurs, des étudiants, et des chefs d'associations religieuses et de groupements de jeunesse communautaires. La priorité y est donnée aux programmes éducatifs pour les jeunes de districts où les droits fondamentaux sont quotidiennement menacés.

Au Sénégal, AI a conçu un jeu des droits de l'homme pour enfants et adultes, qui explique les objectifs de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une Commission Education aux droits de l'homme a été créée en 1990 pour réunir plusieurs organisations, de façon à mieux coordonner leurs efforts. Une série de conférences a été organisée en 1991 pour faire participer divers secteurs de la population à l'élaboration d'une stratégie nationale destinée à introduire l'enseignement des droits de l'homme au Sénégal.

Au Pakistan les membres d'AI travaillent avec une compagnie



Cosha Varga Studio

第2条 差別はいやだ

La section japonaise a produit un livre pour enfants illustrant chaque article de la Déclaration universelle. L'article 2, reproduit ci-dessus, déclare que "Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation".

théâtrale ; ils organisent des représentations de théâtre dans les rues des districts urbains pauvres, afin de faire connaître les droits de l'homme à ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Les représentations font activement dialoguer les spectateurs sur les droits de l'homme. Le but du projet est d'éveiller un intérêt durable pour les questions touchant aux droits de l'homme dans tous les milieux sociaux.

En collaborant avec d'autres organisations, AI espère établir un réseau mondial de militants pour l'enseignement des droits de l'homme qui aborderont les questions relatives à ces droits avec tous les secteurs de la population.

AI a recours aux fonds du projet norvégien pour créer des Centres de ressources régionaux en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et peut-être en Afrique. Les centres rassembleront et diffuseront un matériel éducatif sur les droits de l'homme, et entreprendront aussi la traduction, l'adaptation et la production de nouveaux documents ainsi que la formation de nouveaux éducateurs dans ce domaine. Chaque centre de ressources gardera aussi la souplesse voulue pour répondre aux besoins nationaux et régionaux en termes de projets d'enseignement des droits de l'homme. Le Centre de ressources régional pour l'Asie



En Inde des élèves participent à un concours de peinture sur le thème "droits de l'homme dans un monde en évolution".

nouvellement créé à Bangkok, par exemple, doit faire face aux problèmes présentés par la grande diversité des cultures et des langues de la région. Le Centre planifie la mise en place d'ateliers de formation et d'un programme de traduction ambitieux, et compte lancer la production d'une gamme de matériel audiovisuel à la portée d'un large public.

AI n'est certes pas seule à prôner l'enseignement des droits de l'homme ; elle coopère avec les organisations locales et nationales dans la plupart des pays. Au Chili par exemple, AI produit du matériel éducatif scolaire en collaboration avec une association religieuse des droits de l'homme. Ce matériel intègre les questions des droits de l'homme à divers autres sujets au programme. AI collabore également avec une chaîne de télévision chilienne à la production d'une bande vidéo sur les droits des femmes et leur protection est également prévue pour 1992. Ces documents seront diffusés dans les associations féminines et leurs réseaux afin d'ouvrir le dialogue sur les besoins des femmes dans une société démocratique.

Dans certains pays, dont l'Algérie, Israël et les Territoires occupés, le Nigéria, Porto Rico et la Tunisie, AI a entamé des consultations avec des organismes locaux pour concevoir un matériel qui sera utilisé dans les programmes d'éducation informels ainsi qu'en milieu scolaire. AI participe à ces initiatives en élaborant des manuels à l'usage des enseignants et en organisant des ateliers de formation destinés aux militants de l'enseignement des droits de l'homme. Beaucoup de particuliers apportent aussi leur aide bénévole ; des artistes nigériens et portoricains, notamment, ont offert d'illustrer des livres et brochures expliquant l'importance des droits de l'enfant, ainsi que la nécessité de respecter les droits fondamentaux de l'homme.

La plupart des projets actuellement en cours sont conçus de façon à institutionnaliser l'enseignement des droits de l'homme, tout en tenant compte des besoins de la population locale. Théâtre de rue et jeux sont utilisés dans les zones rurales, où bandes vidéo et gadgets électroniques ne sont guère disponibles. Des imprimés sont édités pour l'action d'alphabetisation et les établissements scolaires. Dans les pays en développement on associe méthodes d'enseignement formelles et tradition orale populaire afin d'atteindre le plus grand nombre. □



Gerard Mensink, de la section néerlandaise d'AI, présente du matériel pour l'enseignement des droits de l'homme à un atelier de travail en Pologne.

Dossier : Europe centrale, Europe de l'Est, et ancienne URSS

Les changements politiques récents survenus dans toute l'Europe de l'Est et l'Europe centrale, ainsi que dans l'ancienne URSS, ont porté au pouvoir des gouvernements démocratiquement élus dans des sociétés qui vivaient depuis des décennies sous l'oppression. Si l'évolution politique a solidement placé le respect des droits de l'homme à l'ordre du jour, beaucoup de tensions longtemps réprimées, entre groupes ethniques ou religieux en particulier, commencent à se faire jour. Chez les militants locaux des droits de l'homme la crainte grandit de voir l'instabilité économique, et la montée du nationalisme, menacer les assises des nouvelles démocraties et l'instauration d'une culture fondée sur les droits de l'homme.

Si les gouvernements antérieurs avaient accepté pour la forme de respecter les droits de l'homme, et étaient parties aux conventions internationales élaborées à cet effet, leur propre législation et leur comportement étaient souvent en conflit avec leurs engagements internationaux. Les citoyens étaient maintenus dans l'ignorance de leurs droits, et des textes fondamentaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme étaient peu diffusés. Plus récemment, AI et d'autres organisations locales et internationales ont aidé à commencer la diffusion de ces informations.

En tant que mouvement international de militants de base, AI est particulièrement bien placée pour contribuer à étendre le respect des droits de l'homme et des

principes qui les sous-tendent. Les quelque 2 000 membres et 50 groupes d'AI, maintenant installés dans la région, montrent l'exemple d'un comportement démocratique dans leurs actions de campagne et d'information publique, et mettent en pratique un esprit de tolérance allié à un souci réel pour le sort d'autres personnes dans des pays éloignés.

Myroslav Marynovytsch, ancien prisonnier d'opinion et coordinateur d'un des groupes d'AI en Ukraine, a expliqué comment les principes de l'enseignement des droits de l'homme fonctionnent en pratique : "Les groupes d'AI ne peuvent remplacer les autres structures d'une société civile moderne, telles que les tribunaux, syndicats et groupes locaux des droits de l'homme. Néanmoins, en répandant largement l'idée de défendre les prisonniers d'opinion, et en encourageant l'enseignement des droits de l'homme et le respect de ces droits, les groupes d'AI peuvent contribuer à créer au sein de leur société un climat dans lequel les violations des droits de l'homme ne seront pas tolérées."

Beaucoup de militants d'AI dans cette région considèrent l'enseignement des droits de l'homme comme un moyen important de prévention des violations de ces droits à l'avenir. Si l'enseignement des droits de l'homme peut entrer dans l'école, les générations futures pourront grandir dans la conscience de leurs droits et le respect des droits d'autrui.

Vers la fin des années 80, quand l'évolution politique de la

région a permis l'implantation d'AI, les membres ont commencé à se rendre dans les écoles locales pour parler de la Déclaration universelle et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi que d'AI. Ils ont effectué un travail de pionniers en Slovaquie, où les membres du groupe de Ljubljana - eux-mêmes de jeunes étudiants - ont réussi à faire inclure l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes scolaires. En novembre 1991, le groupe a organisé un week-end de travail pour les enseignants locaux sous la direction d'un spécialiste de la section néerlandaise d'AI.

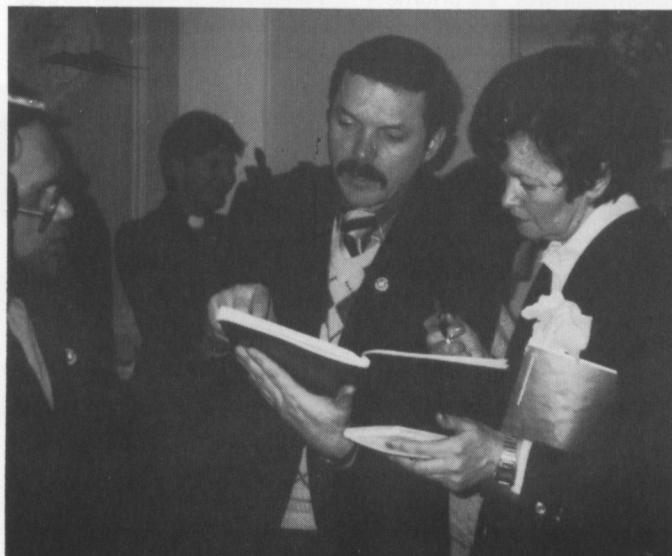
La petite ville de Drohobytch en Ukraine occidentale est devenue un centre très animé d'activité d'AI. En 1991, le groupe a produit un manuel sur l'enseigne-

ment des droits de l'homme à partir d'une documentation préparée par la section britannique d'AI ; il est maintenant paru en ukrainien, avec le soutien des milieux d'affaires et du ministère de l'éducation. Le groupe a organisé un séminaire sur l'enseignement des droits de l'homme à l'intention des enseignants locaux, qui a mené à des séries de cours sur les droits de l'homme dans quatre établissements scolaires locaux.

Un projet-pilote ambitieux d'enseignement des droits de l'homme, avec des institutrices et des enseignants du secondaire, a été lancé début 1992 à Bratislava (République tchèque et slovaque) et à Suwalki (Pologne). Ce fut une initiative véritablement internationale : les autorités locales ont organisé les ateliers de travail ; les membres locaux d'AI ont traduit la documentation d'AI produite dans d'autres pays ; le Secrétariat international a assuré la coordination d'ensemble ; enfin trois sections d'AI (Autriche, Etats-Unis et Pays-Bas) ont envoyé des spécialistes pour diriger les ateliers de travail.

Les participants aux ateliers se sont familiarisés avec un certain nombre de techniques pédagogiques pour présenter les droits de l'homme aux élèves. Un atelier similaire est prévu en Slovaquie en juin 1992. A terme, le programme pourra s'étendre à toute la région, avec la participation croissante d'équipes d'enseignants locaux, qui auront eux-mêmes bénéficié de cette formation.

La Foire internationale du livre à Prague, du 14 au 17 mai, aura pour thème Droits de l'homme et Education. Le stand d'AI exposera un matériel éducatif sur les droits de l'homme, élaboré par diverses sections d'AI, ainsi que les récentes publications des membres locaux en tchèque et en slovaque. □



Myroslav Marynovytsch et Svetlana Kharitonova, du groupe pilote d'AI à Drohobytch, en Ukraine occidentale.

MALAYSIA

Détention de sécessionnistes présumés

SEPT partisans du Parti *Bersatu Sabah* - PBS, (Parti uni du Sabah), sont maintenus en détention sans jugement aux termes de la Loi de 1960 sur la sécurité intérieure (LSI). Vincent Chung, Jeffrey Kitingan, Ariffin Haji Hamid, Benedict Topin, Albinus Yudah, Abdul Rahman Ahmad et Wencelous Damit Undikai ont été arrêtés en 1990 et 1991 pour participation présumée à un complot «visant à séparer le Sabah de la Fédération de Malaysia». Les autorités fédérales n'ont encore présenté aucune preuve pour étayer cette accusation. AI pense que ces sept personnes sont détenues uniquement pour leurs activités non violentes au sein du PBS, parti politique légal formant le gouvernement de l'Etat de Sabah, qui a eu des différends politiques avec le gouvernement fédéral.

La LSI a précédemment été invoquée pour arrêter des critiques et opposants non violents du gouvernement fédéral, y compris un certain nombre de personnes pour leurs opinions, détenues pendant plus de 10 ans. La LSI permet de maintenir des personnes en détention indéfiniment sans inculpation ni jugement, sans leur accorder le droit de faire appel d'une telle décision devant la justice, contrairement aux normes internationales en matière de procédures légales. □

TUNISIE

Constatations médicales sur un cas de torture

L'ANALYSE de l'autopsie officielle pratiquée sur Faisal Barakat, leader étudiant islamiste mort en détention en octobre 1991, corrobore les allégations selon lesquelles il a été torturé à mort. AI a recueilli la déclaration assermentée d'un professeur de médecine légale à qui on a demandé d'examiner le rapport d'autopsie. Son opinion d'expert est que la cause de la mort de Faisal Barakat a été «l'introduction forcée d'un objet d'au moins 15 cm dans l'anus. Avant sa mort il a été battu sur les fesses et la plante des pieds... L'ensemble des lésions relevées corrobore très fortement l'accusation de torture et de mauvais traitements qui a été présentée».

Depuis octobre 1991, AI a exprimé maintes fois sa préoccupation au sujet de cette affaire aux autorités tunisiennes mais celles-ci continuent à affirmer que Faisal

SYRIE

Procès inéquitable de militants des droits de l'homme

QUATORZE militants des droits de l'homme ont été condamnés le 17 mars à des peines de prison de trois à 10 ans, à l'issue d'un procès contraire aux normes internationales en matière de procès équitable. Trois autres ont été acquittés. Les 17 personnes, dont Aktham Nu'yasa, un avocat de El Ladhiquiya, ont comparu devant la Cour de sûreté de l'Etat pour répondre d'accusations telles que diffusion d'informations mensongères et dissimulation de la vérité. Les preuves retenues contre eux consistaient surtout en aveux qu'on a dit obtenus sous la torture.

Les accusés étaient parmi de nombreux militants des droits de l'homme suspectés d'appartenir au Parti pour l'action communiste, interdit, arrêtés entre décembre 1991 et le début février 1992 par

le *al-mukhabarat al-askariyya* (Renseignements militaires) (voir le *Bulletin mensuel d'AI*, avril 1992).

Avant l'ouverture du procès, AI avait écrit aux autorités syriennes pour demander des détails sur les charges retenues contre les accusés et les procédures de jugement prévues. La vice-présidence avait informé AI qu'ils étaient accusés d'implication dans une organisation terroriste mais sans donner de précisions. AI avait demandé au Gouvernement syrien l'autorisation d'envoyer des délégués au procès en tant qu'observateurs, mais sans succès.

AI pense que ces 14 personnes sont des prisonniers d'opinion condamnés uniquement à cause de l'expression non violente de leurs convictions profondes à l'issue

d'une procédure injuste. AI a insisté auprès du président Hafez El Assad pour qu'il ordonne leur libération immédiate et inconditionnelle.

■ AI a appris que les 40 prisonniers d'opinion relâchés depuis le 14 décembre 1991 incluaient deux journalistes, Marwan Hamawi et Abd al-Karim Qutaifan (voir le *Bulletin mensuel d'AI* de janvier 1992), détenus sans jugement depuis mars 1975 et juillet 1983 respectivement. Tout en accueillant avec satisfaction la relaxe de ces prisonniers, AI reste préoccupée de la détention injuste qu'ils ont subie, et du sort de centaines d'autres opposants présumés, maintenus en détention pour motifs politiques sans inculpation ni jugement. □

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Résultats mitigés de la session annuelle

PLUS de gens ont «disparu» à Sri Lanka que dans aucun autre pays du monde, selon les informations soumises à la Commission en février lors de sa quarante-huitième session. Le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions s'est rendu à Sri Lanka l'an dernier et y a recensé 12 000 «disparitions» depuis 1983. Bien que la Commission n'ait pas adopté de résolution condamnant Sri Lanka, il a été convenu que le Groupe de

travail retournerait dans le pays pour savoir si ses recommandations ont été suivies d'effet.

La Commission a pris des mesures positives quant à certains pays, notamment avec la désignation de rapporteurs pour le Myanmar et Haïti, et la prolongation de la surveillance de l'Iran. Le rapporteur pour l'Iraq, qui a signalé que les violations restaient répandues dans le pays, a été prié de développer sa proposition en faveur d'une opération de surveillance des droits de l'homme présente sur place.

Il a été difficile de persuader la Commission d'agir face à d'autres violations graves. L'adoption d'une motion de censure à l'égard de la Chine pour son comportement au Tibet en matière de droits de l'homme a notamment échoué de peu. Bien qu'AI ait instamment prié la Commission de rétablir un rapporteur chargé d'enquêter au Guatemala, la Commission a autorisé cet Etat à rester dans le programme des services consultatifs des Nations Unies. La Commission n'a pas non plus donné suite aux appels réclamant une enquête internationale sur le massacre, par l'armée indonésienne, d'au moins 100 manifestants pacifiques au Timor oriental en novembre dernier, mais elle a demandé au Secrétaire général des Nations Unies de préparer un rapport sur la situation des droits de l'homme dans la région.

Après un délai de dix années, la Commission a chargé un groupe de travail d'examiner un projet de protocole facultatif se

rapportant à la Convention des Nations Unies contre la torture. Ce protocole facultatif instaure un système de visites internationales sur les lieux de détention, dans le but de formuler des recommandations destinées à empêcher la torture et les mauvais traitements en détention. □

Israël/Territoires occupés :

Dans l'édition de mars du *Bulletin mensuel d'AI*, la légende qui accompagnait en page six, la photo de Sari Nusseibeh disait : «Sari Nusseibeh, prisonnier d'opinion palestinien accusé d'avoir rédigé des documents incitant à la violence, a été condamné en janvier 1991 à six mois de détention administrative.»

Elle aurait dû être : «Les autorités israéliennes l'ont accusé d'être un membre important de l'Organisation de libération de la Palestine et d'avoir espionné pour le compte de l'Iraq durant la guerre du Golfe. Il a purgé trois mois d'internement administratif après que sa peine de six mois eut été réduite en appel.» AI pense qu'il était détenu pour ses opinions et activités politiques non violentes en tant que personnalité palestinienne. L'organisation ne prend pas position sur la teneur politique de ces opinions et activités. □

PEROU

Le gouvernement ne parvient pas à réduire les violations

«DISPARITIONS» et exécutions extrajudiciaires continuent à être signalées, malgré un décret gouvernemental publié en novembre 1991 visant à réformer la police nationale péruvienne et à combattre l'opposition armée dans un contexte de «plein respect des droits de l'homme et du droit».

Le 8 février, cinq paysans ont été tués, la police ayant ouvert le feu sur quelque 200 hommes et femmes non armés qui se dirigeaient pacifiquement vers un commissariat du district de Chavín, dans la province d'Huari, département d'Ancash. Quatre personnes - Vilma Ramírez Medi-

na, Arnulfo Acevedo Paucar, Paulina Ramírez Mejía et Manuel Palacios Gomero - ont été tuées sur place ; Vicente Mejía Salazar est mort pendant son transport à l'hôpital.

Ces meurtres ont eu lieu après que des membres de la *ronda campesina* du district de San Marcos, une organisation paysanne légalement reconnue pour le contrôle de la criminalité locale, eurent envoyé une délégation accompagnée par des paysans locaux au commissariat de police de Chavín, pour demander pourquoi la police avait relaxé un homme

souçonné de voler du bétail.

Dans un autre incident, le 11 février, dans le département de La Libertad, Roberto Rojas Rodríguez, Anatolio Rojas Sánchez, Horacio Montenegro Ramos, Isabel Gómez Lucas et Fanol Rojas Sánchez ont «disparu» après avoir, semble-t-il, été appréhendés par la *Policía Técnica*. La police a nié détenir ces cinq personnes, toutes membres d'une *ronda campesina* indépendante, à Chimchimbara, district de Huaso, province d'Otuzco. Les «disparitions» ont été signalées aux responsables du ministère public et aux autorités judiciaires d'Otuzco. □

BRÉSIL

Nouveau procès

LE 29 février, une cour d'appel de l'Etat d'Acre a ordonné un nouveau procès, apparemment pour «insuffisance de preuves», dans l'affaire du propriétaire foncier Darli Alves da Silva, condamné en décembre 1990 à 19 ans de prison pour avoir ordonné le meurtre, en décembre 1988, du dirigeant syndical Francisco «Chico» Mendes. Les représentants du ministère public ont déclaré leur intention d'introduire un recours devant la Cour suprême, afin de faire annuler la décision de la cour d'appel. La cour d'appel a maintenu la condamnation à 19 ans de prison prononcée en 1990 contre un deuxième homme, Darci Alves, condamné également pour avoir exécuté le meurtre.

Ce procès a été interprété comme un test de la volonté politique officielle d'en finir avec le climat d'impunité qui prévaut dans les zones rurales du Brésil. □

CHINE

Détention sans jugement en Mongolie-intérieure

HUCHIN Togos, enseignant, et Wang Manglai, linguiste spécialiste du mongol, seraient détenus sans inculpation ni jugement depuis mai 1991 à la suite d'une vague de répression lancée par les autorités régionales contre deux organisations accusées d'«incitation aux divisions ethniques». AI connaît au moins 15 autres personnes détenues lors de cette répression, mais le nombre des arrestations est peut-être plus élevé.

Une trentaine de personnes soupçonnées de liens avec ces deux organisations auraient été «citées pour interrogatoire» et seraient soumises à des restrictions de leur liberté de mouvement.

En mai 1991, le Parti communiste chinois (PCP) a fait circuler un document interne selon lequel Huchin Togos et Wang Manglai dirigeaient des organisations illé-

gales : le «Comité préparatoire de l'Association culturelle ethnique de la Ligue de Ih Ju» et l'«Institut pour la modernisation ethnique dans la Ligue de Bayan Nur».

Selon le document diffusé ces organisations, ultérieurement interdites, étaient principalement composées d'étudiants et d'intellectuels.

Le document du PCP alléguait que les deux organisations illégales avaient élaboré, imprimé et distribué de la «propagande illégale» relative à l'«unification et la sauvegarde de la nationalité mongole». Les groupes étaient aussi accusés d'aspirer à «dénaturer le socialisme» en Mongolie intérieure «en vue de renverser la direction du PCP».

Selon des sources non officielles, les deux organisations visaient à approfondir et à développer la culture mongole et leurs activités étaient publiques. □

BURUNDI

AI enquête sur des informations de violations massives

UNE équipe de recherche d'AI, qui s'est rendue au Burundi en février, a obtenu des preuves de nombreuses violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité burundaises en 1991, notamment après des attaques par des rebelles fin novembre. Des centaines d'exécutions extrajudiciaires, l'usage répandu de la torture et des douzaines de «disparitions» ont été signalées, mais aucune enquête publique n'a eu lieu sur ces incidents.

Les délégués d'AI ont rencontré des responsables du gouvernement et de la sécurité et ont eu des entrevues avec des victimes de la torture et d'autres abus, ainsi qu'avec des témoins et militants des droits de l'homme.

AI a aussi obtenu des renseignements détaillés sur des incidents spécifiques au cours desquels des soldats ou des gendarmes ont tué des civils non armés - et notamment sur l'exécution extrajudiciaire par des soldats de 11 travailleurs d'un séminaire catholique à Bujumbura. Des prisonniers ont aussi été tués, dont plusieurs douzaines de personnes bâillonnées puis battues à mort, à la gendarmerie de Buzanza. Plus de 30 personnes arrêtées fin novembre 1991 auraient «disparu», et l'on craint qu'elles n'aient été tuées.

Des gens arrêtés vers la fin de 1991 ont été battus et torturés en détention. Plusieurs détenus ont été forcés à s'agenouiller sur des capsules de bouteilles et des cailloux pendant de longues périodes. Beaucoup avaient les bras attachés dans le dos, avec des liens si serrés que leurs coudes se touchaient. Des détenus ont été battus ou blessés à coups de baïonnette, de machettes, de matraque ou de tuyau, et certains en sont morts. Presque 500 personnes arrêtées après les attaques des insurgés étaient encore en détention lors de la venue d'AI. Pratiquement aucune d'entre elles ne savaient de quoi on les accusait ni si elles seraient jugées. □

LE BULLETIN D'AI est publié tous les mois en quatre langues pour vous informer des préoccupations et des campagnes d'AI partout dans le monde et des rapports détaillés que publie l'organisation. Vous pouvez souscrire un abonnement auprès d'AI (adresse ci-dessous) ou du Secrétariat international, 1 Easton St, Londres WC1X 8DJ, Grande-Bretagne



YÉMEN

Une délégation d'AI se rend au Yémen

UNE délégation d'AI s'est rendue au Yémen en février et a pu s'entretenir des droits de l'homme avec les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et des affaires judiciaires, ainsi qu'avec des députés et des dirigeants de partis politiques. Les délégués ont aussi visité les prisons centrales de Sanaa, Ta'izz, Dhamar et Al Hudaydah, et rencontré plus de 30 prisonniers politiques. Tous avaient appartenu à l'ancien Front démocratique national, et la plupart avaient été condamnés à mort à l'issue de procès inéquitables. □